

Commission des interventions

Séance du 10 mars 2026

Décision CDI n° 2026-04

Soutien financier au renouvellement de l'animation de l'axe 4 – Recherche innovation et formation dans le cadre de la stratégie Ecophyto 2030 auprès d'INRAE

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 131-8 à L. 131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité, R. 131-28 à R. 131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité, R. 131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article L. 131-15 relatif au plan national d'action mentionné à l'article L.253-6 du code rural et de la pêche maritime ;
- ▶ **Vu** le code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L. 253-6 relatif au plan national d'action Ecophyto ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 5 juin 2023 nommant Monsieur Olivier THIBAULT en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** le contrat d'objectifs et de performance 2026-2030 entre l'État et l'Office français de la biodiversité, signé le 12 décembre 2025 ;
- ▶ **Vu** la partie 1 (stratégie et priorités d'intervention) du programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité approuvé par la délibération n° 2022-25 du 30 novembre 2022 puis modifié par les délibérations n° 2023-23 du 30 novembre 2023 et n° 2025-04 du 13 mars 2025 du conseil d'administration de l'OFB et, ce, dans l'attente de l'approbation du volet 1 du programme d'intervention 2026-2030 de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le volet 2 (règlement et procédures des interventions) du programme d'intervention 2026-2030 de l'Office français de la biodiversité approuvé par la délibération n°2025-19 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de l'OFB ;

- **Vu** la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- **Vu** le rapport du directeur général de l'OFB ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve le **soutien financier au renouvellement de l'animation de l'axe 4 – Recherche innovation et formation dans le cadre de la stratégie Ecophyto 2030 auprès d'INRAE** dans les conditions précisées dans le rapport présenté par le Directeur général.

ARTICLE 2 :

La Commission des interventions fixe le montant maximum de la contribution financière de l'OFB pour le **soutien financier au renouvellement de l'animation de l'axe 4 – Recherche innovation et formation dans le cadre de la stratégie Ecophyto 2030 auprès d'INRAE** mentionnée à l'article 1, à 1 500 000 € nets de taxe.

ARTICLE 3 :

Le Directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes de la convention de subvention avec INRAE, et à procéder à sa signature.

Le Directeur général délégué aux ressources,
chargé du secrétariat
de la commission des interventions



Denis CHARISSOUX

La Présidente
de la Commission des interventions

SANDRINE
ROCARD

Signature numérique de
SANDRINE ROCARD
Date : 2026.03.10 17:20:49
+01'00'

Sandrine ROCARD